



**COMPTE RENDU - CONSEIL SYNDICAL**  
**13 novembre 2018 à 18 Heures 30**  
**Maison des associations – Tain l'Hermitage (Drôme)**

**Titulaires présents :** Mmes BOUVET Chantal, GUIBERT Annie, BOUDART Joëlle, CHRIST Agnès, GUILLERMIN Marie-Pierre, PEREZ Laurence, Mrs BILLON René, BRUNET Michel, CHABOUD Hervé, CHOMEL Guy, FLEURET Alain, MILAN Philippe, MOULIN Bernard, PLANTARD Daniel, PLANTIER Claude, PLOUVIER Gérard, PONTON Jack, PRADELLE Jacques, SANDON Alain, SEAUVE Michel, SIFFLET Jacques, BRUN Robert, CHARRIN François, CHENEVIER Frédéric, CROS Christian, DAS DEVES BICHO Horacio, DE FLAUGERGUES Frédéric, DELALEUF Alain, DESCORMES Michel, DESCOURS Dominique, DUFFAUD Xavier, GIBOT Hervé, JULIEN Louis, LACROIX Alain, MALSERT Didier, MARGNAT Flavien, MONTAGNE Pierre, MORGUE Gilles, MURE Irénée, ROZIER Jean-Marc, TRACOL Stéphane, VIAL Patrice

**Titulaires excusés :** Mmes CHAMPET Odile, MARIAUD Dominique, PARRIAT Chantal, VIGIER Diane, BANC Michel, BLACHE Serge, DAUJAN Nicolas, DELHOME Jean-Claude, AGERON Jérémy, DUTEL Frédéric, GIRARDET Alain

**Suppléants ayant voix délibérative :** Mme GRANGER Véronique, Mr CETTIER Roland

**Titulaires absents :** Mmes DELHOMME Gwendoline, DURAND Nicole, SASSOLAS Aurélie, Mrs BIRRAUX Gérard, GUIRON Emmanuel, BAROU Jean-Claude, BERTHALIN Michel, BOURGET Vincent, BOUVIER Eric, CHEVAL Jacques, CORNILLON Yves, DELAUNAY Jean, FERLAY Aurélien, JOUVET Pierre, MARON Gilbert, ROUSSERIE Thierry, VERRON Jean-Marc

**Membre ayant donné pouvoir :** Serge BLACHE à Jacques PRADELLE, Dominique MARIAUD à Didier MALSERT

**Nombre de votants :** 44

**Le Président propose comme secrétaire de séance monsieur Frédéric Chenevier, qui accepte.**

**Le président propose l'approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 10 Juillet 2018 après rectification de la fiche de présence où monsieur JULIEN est noté absent alors qu'il était excusé.**

**Compte rendu adopté à l'unanimité**

Monsieur PLANTARD, adjoint au maire de Tain accueille les délégués et excuse l'absence de Monsieur ANGELI, maire de la commune, retenu par des obligations.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**1. Contrat groupe avec le CDG26**

Monsieur VIAL rappelle que le SIRCTOM a décidé en début d'année d'adhérer à la démarche initiée par le Centre de Gestion concernant la recherche d'un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires.

La consultation menée par le CDG26 a confié ce nouveau contrat à CNP assurances et SOFAXIS, le premier étant l'assureur le second le gestionnaire. Contrat groupe courant de 2019 à 2022.

Les conditions tarifaires correspondant au SIRCTOM sont la couverture de tous les risques pour les agents titulaires et stagiaires (affiliation CNRACL) avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire – taux de cotisation de 4.95%.

Pour mémoire la couverture actuelle est identique et le taux de cotisation est de 9.95%.

Question est posée pour expliquer un écart de taux aussi important. L'explication est multiple et repose notamment sur la sinistralité antérieure et l'effet « contrat groupe » qui incite les assureurs à des efforts importants.

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la signature de contrat.**

## **2. Mise à jour du RIFSEEP**

Le vice-président en charge du personnel expose une divergence d'interprétation de textes avec la Préfecture obligeant au retrait de deux délibérations mettant à jour le régime indemnitaire (CS 2018-12 et CS 2018-21) et à proposer une nouvelle rédaction ignorant les points litigieux portant sur la partie concernant les techniciens territoriaux. Cette partie sera retirée, le reste du texte inchangé.

Monsieur VIAL précise que certains cadres d'emploi de la Fonction Publique sont toujours en attente des décrets d'application leur ouvrant droit au RIFSEEP alors même que les textes législatifs sont parus.

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la mise à jour**

## **3. Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur VIAL poursuit en présentant un sujet similaire. A savoir que la Préfecture nous demande de modifier le tableau des effectifs adopté précédemment au motif que la strate démographique à laquelle le SIRCTOM est rattaché interdit l'accès à certains grades.

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la mise à jour**

## **4. Règlement de formation – mise à jour**

Ensuite monsieur VIAL présente une mise à jour technique du règlement de formation rendue obligatoire par la disparition du DIF : droit individuel à la formation, remplacé par le CPA : compte personnel d'activité comprenant notamment le CPF : compte personnel de formation.

Globalement le dispositif est le même avec quelques ajustements techniques. Le règlement mis à jour intègre donc principalement la mise en œuvre de ce dispositif et actualise quelques points.

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la mise à jour du règlement de formation**

## **5. Avenant Eco-Mobilier**

Monsieur BRUNET, vice-président en charge des finances expose qu'il a été précédemment proposé au conseil syndical de juillet la signature d'un avenant avec Eco Mobilier. Le contenu de cet avenant est connu bien que le texte ne nous soit pas encore parvenu

Il porte sur la reconnaissance par Eco Mobilier de l'absence d'incidence de critères techniques sur les enlèvements et soutiens financiers versés aux EPCI.

Le texte de l'avenant est actuellement au contrôle de légalité et devrait paraître avant la fin de l'année.

Il convient d'autoriser le président à signer ce document

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité la signature de cet avenant**

## **6. Indemnité au comptable du Trésor Public**

Monsieur BRUNET propose ensuite, après avis favorable de l'exécutif d'attribuer le taux de 50% au montant de l'indemnité de conseil et de technicité à laquelle peut prétendre le comptable public.

Le président précise que les relations entre les services du SIRCTOM et le Trésor Public sont à l'apaisement et que les conseils techniques dispensés par la trésorière aident à la remise à jour de nombreux dossiers. Cela

Après échanges et diverses interventions, notamment celle de monsieur Julien motivant son refus par le fait que les fonctionnaires d'Etat doivent être payés exclusivement par l'Etat, position reprise par plusieurs délégués, le point est mis aux voix.

**Proposition rejetée : pour 5, abstention 4, majorité contre**

## **7. Ilot des 7 chemins – facturation**

Monsieur BRUNET rappelle ensuite l'épisode qui a conduit à être retiré l'ilot propriété situé au carrefour des 7 chemins à Chanos-Curson à la demande des communes limitrophes (incivilités, apports sauvages). Après rencontre les maires des 5 communes concernées (Mercuriol, La Roche de Glun, Pont d'Isère, Chanos-Curson et Beaumont Monteux) ont convenu de supporter le montant de l'enlèvement des conteneurs qui en tout état de cause ne doit pas revenir au SIRCTOM qui n'avait pas choisi l'emplacement.

Il convient maintenant d'autoriser le syndicat à recouvrer la partie Hors Taxe de la facture ne lui incombant pas (la dépose) soit l'équivalent de 6856.80 € TTC.

Monsieur MONTAGNE, président, rappelle à l'auditoire, que le SIRCTOM ne choisit jamais l'implantation des conteneurs. Il participe techniquement au choix mais ce sont les communes qui décident.

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité le recouvrement de cette somme.**

## **8. Décision modificative**

Le vice-président présente ensuite une décision modificative du budget 2018.

La mise à jour de la réglementation (exemple : protection de salariés) et l'incertitude sur l'évolution du coût de certains produits et services justifient la prudence amenant à proposer ces ajustements.

Cette décision modificative impacte « à la marge » l'équilibre initial du budget. Les crédits nécessaires à l'abondement de certains comptes sont prélevés sur les provisions – dépenses imprévues – tant en fonctionnement qu'en investissement.

*Tableau récapitulatif en annexe*

**Le conseil syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.**

## **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

- Hervé GIBOT, vice-président en charge de l'exploitation présente un bilan de l'utilisation du compacteur acheté cet été.

Bilan très positif : tonnage transféré en forte progression et quelque 200 bennes « économisées » en transfert.

Présentation jugée intéressante par les délégués à compléter toutefois par une évaluation chiffrée qui permettra mieux de juger de l'économie réalisée.

- Le président fait un compte-rendu succinct du comité de pilotage du CVO de Saint Barthélémy de Vals qui s'est tenu récemment. Les travaux d'installation du « tube » sont achevés, le calorifugeage effectué. Travaux prochainement terminés pour une reprise d'exploitation rapide.
- Le président souhaite aborder les orientations et priorités qui devraient être prises en compte dans le cadre de la préparation du budget 2019. Les points précédemment évoqués ont d'ores et déjà permis d'en évoquer certains qui aboutissent tous aux mêmes constats : les moyens dévolus au SIRCTOM pour accomplir correctement la mission publique qui lui a été confiée.

Cela repose sur des moyens techniques (camions de collecte, camion de transfert, évolution du lavage), des moyens humains (recrutement de chauffeurs, amélioration de l'accueil en déchetterie).

Concernant les déchetteries doit se poser la question de l'accueil des professionnels, aujourd'hui peu ou mal contrôlés. Faut-il un lieu dédié, peut-on mettre en place un système fiable permettant le recouvrement de la redevance.

Intervention de monsieur JULIEN rappelant ces nombreuses et anciennes demandes pour obtenir de la signalétique aux pieds des ilots.

Monsieur Julien poursuit son propos en regrettant et constatant collectivement que les poubelles installées dans les lieux publics ne permettent pas le tri.

- Enfin une question est posée concernant les déchets déposés par les bateaux de croisière à Tain. Le SIRCTOM a délibéré en début d'année pour étendre la redevance aux croisiéristes. Les négociations sont en cours avec les professionnels pour une mise en place effective dans les prochaines semaines. Pour information les modalités de collecte sont identiques à celles pratiquées coté Tournon.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, clôt la séance et laisse la parole au représentant de la commune de Tain en le remerciant pour l'accueil.

Le prochain Conseil Syndical devrait avoir lieu fin Janvier 2019 pour la préparation du budget (ROB)

**Le secrétaire,**

**Frédéric CHENEVIER**

**Le Président,  
Pierre MONTAGNE**

**Pour le président, le vice-président,**

**Michel BRUNET**